

Le Comité Social et Economique

Compte-rendu de la commission SSCT du mardi 15 septembre 2026

Présents : V.Filain, C.Bertho-Launay, R.Andoche, M.Gigant, E.Ayé, S.Noël et I.Pétiaye

Contexte : courant 2025, le comité paritaire a été formé, motivé par l'arrêt de deux rédactrices en chef (accidents de travail). L'enquête paritaire a été menée pour comprendre les mécanismes qui ont conduit à la rupture. Du 11 décembre 2025 au 22 avril 2026, l'encadrement de la rédaction, à savoir le DCI, 3 rédacteurs en chef et 2 responsables d'édition ont été auditionnés.

Leurs témoignages ont été divisés en plusieurs sections qui vous ont été présenté par les membres du comité paritaire. Dans « vécu et ressenti », par exemple, les personnes entendues font état d'un constat d'anarchie au sein de la direction de l'information, des problèmes de cohésion, d'isolement. Elles parlent de confusion des rôles, entre autres.

La commission exprime son inquiétude quant aux propos relatés. Cela démontre un véritable malaise au sein de cette direction de l'information. A cela, la direction répond, je cite « que cela ne date pas d'août 2025 » et qu'une démarche QVCT a été initiée depuis. Certes, la commission l'entend. Mais rappelle également que ces auditions ont été menées entre décembre et avril derniers. La démarche QVCT était déjà entamée pourtant le mal-être est toujours bien présent. Que cela date d'avant veut-il dire que la direction actuelle de l'information ne doit pas se remettre en question ? Par cette déclaration, doit-on comprendre qu'il faut rejeter la responsabilité sur ceux qui étaient là précédemment mais ne pas accepter sa part de responsabilité ?

Dans les autres points comme relation : il est fait état d'absence de communication, d'absence de réponses aux mails, de rivalités, de frictions ou encore d'ordres et contre ordres.

Le Comité Social et Economique

Là encore, la commission exprime son inquiétude. Car, depuis la fin de l'enquête en avril 2026, deux responsables d'édition sont aussi en arrêt de travail. Et une rédactrice en chef n'est toujours pas revenue.

Là encore, la direction indique que cela ne date pas d'hier mais que des efforts sont fait au quotidien pour éviter qu'il n'y ait pas plus d'arrêts.

La commission ne fait que constater. Deux arrêts l'an dernier. Trois cette année. Les efforts annoncés sont-ils perceptibles par les personnes interrogées ?

Dans l'item collectif de travail : le DCI, les RC et RE interrogés parlent, entre autres, de désorganisation, d'absence de respect, de problèmes liés au planning, de lacunes sur certains médias, d'arrangements entre amis.

La commission demande qu'un véritable effort de la direction soit fait sur la suppression des clans au sein de Réunion La 1^{ère}. Toute la chaîne de fabrication des journaux en pâtit.

La direction dit partager ce souhait. Elle rappelle que cela à un coût car on fait appel aux non-permanents pour pallier les dysfonctionnements type un tel ne veut pas travailler avec un tel. La direction rappelle que lorsque l'on postule à un travail à responsabilité, on assume.

La commission, pour sa part, rappelle à la direction que les clans ne datent pas d'hier non plus. Pourquoi rien n'est fait pour les éliminer ? Pourquoi laisser ces arrangements entre amis gangréner le collectif de travail de Réunion La 1^{ère} ?

Dans l'item organisation du travail, un tableau organisationnel a été présenté en avril aux membres du comité paritaire. Ce tableau, présenté également aux instances, a pour vocation de répondre aux problématiques évoquées en 2025 notamment la souffrance liée au manque de profondeur des tableaux de service, les changements incessants des TDS, l'absence d'esprit d'équipe ou encore l'absence de transmissions d'informations entre les RC. Par ailleurs, des points

Le Comité Social et Economique

d'échanges existent notamment la pré conférence de rédaction à 8h, la conférence de 17h pour préparer le lendemain ou encore la présence du chargé de marketing numérique en conférence de rédaction le mercredi.

La commission soulève qu'il y a un bé mol au document présenté aux membres du comité car l'organisation en question n'est pas effective. Avec l'absence d'une RC et de deux RE, il n'y a pas les effectifs nécessaires pour mettre en place cette organisation.

Selon la direction, il y a effectivement un problème d'absentéisme mais comblé par les intérim.

La commission alerte sur l'appel aux intérim. Car, pour pallier l'absentéisme au sein de l'encadrement, on prend l'effectif dans le collectif. Or, cet effectif lui n'est pas remplacé. L'encadrement a peut-être une solution de secours mais le risque psycho-social, lui, est déplacé au sein du collectif qui doit travailler plus pour compenser. Par ailleurs, un certain flou règne sur les rôles de chacun. Un intérim peut être RC un jour, puis RE le lendemain puis sur le terrain sur le surlendemain. La commission se demande si le TDS ne pourrait pas être plus cohérent.

Dans l'item charge de travail, l'encadrement évoque un épuisement, la notion « + tu donnes, + on te demande », de grandes amplitudes horaires ou encore le fait qu'on sollicite toujours les mêmes.

Pour la direction, cela est lié au métier.

La commission préconise un atelier sur la déconnexion en lien avec la médecine du travail. Par ailleurs, la commission insiste sur la nécessité de redéfinir qui fait quoi. Il y a, à Réunion La 1^{ère}, une appropriation de responsabilités qui n'appartiennent pas aux salariés concernés mais que la direction conforte car elle laisse faire. Cela crée de la frustration et un mal-être au sein des équipes. A chacun sa fiche de poste et que les périmètres de chacun soient respectés.